



3.5 À la fin de sa période d'affiliation à un club, un joueur est libre de s'affilier au club de son choix.

Tout joueur qui change de club, est considéré comme un joueur muté pendant deux années d'activité consécutives. Les seules exceptions pour ne pas être muté sont :

- la non-affiliation de son club pour la période d'affiliation en cours.
- le retour du joueur à son dernier club d'affiliation.

Le nombre de joueurs mutés qui peuvent prendre part dans un même match est défini dans le tableau ci-dessous.

Les clubs reconnus féminin AA peuvent demander une dérogation au Comité des compétitions pour pouvoir faire jouer plus de joueurs mutés que le maximum permis en U-11 F A et U-12 F A.

catégorie	classe locale	classe A	classe AA	classe AAA
U6 à U8	4	n/a	n/a	n/a
U9 /U10	2	2	n/a	n/a
U11 F	1	1	n/a	n/a
U11 M	2	2	n/a	n/a
U12 F	1	1	2	n/a
U12 M	2	2	2	n/a
U13 F	2	2	3	n/a
U13 M	2	2	3	n/a
U14 F	2	2	4	4 ⁽¹⁾
U14 M	2	2	4	4 ⁽¹⁾
U15 F	4	4	4	4
U15 M	4	4	4	4
U16 F	4	4	4	4
U16 M	4	4	4	4
U17 F	6	6	6	6
U17 M	6	6	6	6
U18 F	6	6	6	6
U18 M	6	6	6	6
Senior F	illimité	illimité	illimité	illimité
Senior M	illimité	illimité	illimité	illimité

Tout joueur muté doit être identifié par un M sur la feuille de match de la rencontre à laquelle il participe, sans considérer le club de provenance de ce joueur.

(1) classe AAA jusqu'en 2016. À partir de 2017, classes L, A et AA seulement